

RÉSIDENCE BEAUPRÉ

ARMENTIÈRES (59) 2021-2024

Maitrise d'ouvrage : NEXITY SAS

Équipe : PLATO + BECQUART + ECO3D

Programme : Réhabilitation thermique et reprises structurales

Coût : 2 600 000 €HT

Phase : Livré



Construite dans les années 1970, la Résidence Beaupré se compose d'un grand bâtiment divisé en trois parties. Depuis la rue Denis Papin, le premier accès mène au bâtiment Capucine, le second vers le bâtiment Bleuet et le troisième et dernier accès au bâtiment Anémone. La parcelle comporte également un parking de 30 places. Contactés dans le cadre d'un arrêté de péril décrété par la mairie d'Armentières, l'intervention de PLATO a consisté dans un premier temps à identifier les désordres existants et en expliquer les raisons : instabilité du parement en briques de terre cuite, désordres ponctuels en sous-œuvre, mauvaise performance thermique de l'enveloppe... Cette réflexion a servi de base à un

projet de réhabilitation plus large visant notamment à déposer l'ensemble des matériaux de parement existants pour les remplacer par une nouvelle peau plus légère alliant panneaux composites et bardage métallique.

Le projet architectural s'inscrit dans la trame et l'organisation globale du bâtiment existant. Les porches d'entrée sont soulignés par un bardage bois permettant une meilleure lisibilité à l'approche du bâtiment. L'approche du bâtiment révèle un jeu subtil de lumière. Grâce au bardage métallique qui accroche plus la lumière que les panneaux composites, les lignes horizontales et verticales du bâtiment sont mises en valeur. Les

rehausses de garde-corps perforés laissent pénétrer la lumière tout en garantissant intimité pour les usagers des loggias. D'un point de vue technique, le projet répond aux enjeux écologiques d'aujourd'hui avec cette nouvelle peau fortement isolée, couplée aux remplacements des menuiseries et de la CTA.

Le projet a été fortement influencé par la nécessité de réaliser le chantier en site occupé. Un phasage spécifique a donc été envisagé, en accord avec les résidents, afin de dégrader le moins possible leurs conditions d'habitat, que ce soit l'accès aux parties communes, la présence des échafaudages ou lors des interventions chez l'habitant.



— La résidence Beaupré après réhabilitation



— Etat initial de la résidence